En mai 2021 les Français établis à Monaco éliront leurs Conseillers des Français de l'étranger (anciens Conseillers Consulaires)

QUI SONT LES CONSEILLERS DES FRANCAIS DE L'ETRANGER ?

Depuis 2014, les Français résidant à l'étranger sont représentés par des élus de proximité, les Conseillers des Français de l'étranger (anciens Conseillers Consulaires). Ils sont élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct.

Il y a actuellement 443 Conseillers des Français de l'étranger à travers le monde.

Les Conseillers des Français de l'étranger :

- représentent les Français établis hors de France auprès des Ambassades et des services consulaires ;

- ils peuvent être consultés sur toute question concernant l'enseignement, l'emploi, la formation professionnelle, la santé, etc...

- ils participent à l'élection des Sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Parmi les 443 Conseillers des Français de l'étranger, sont élus, pour un mandat de 6 ans au suffrage universel indirect, 90 Conseillers qui siègent à l'Assemblée des Français de l'Etranger pour défendre spécifiquement les droits et intérêts des Français résidant à l'étranger.

Lors des prochaines élections, en mai 2021, les Français de l'étranger devront élire 442 Conseillers.

A Monaco, il y aura 3 Conseillers et 3 suppléants élus exceptionnellement pour 5 ans (au lieu de 6 ans), suite à la prolongation d'un an du précédent mandant due à la crise sanitaire COVID-19.

QUI POURRA PARTICIPER A CETTE ELECTION ?

Seuls les Français résidant à Monaco **ET** inscrits sur la **liste électorale consulaire** (différente du Registre des Français établis hors de France) auprès des services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco,
AU PLUS TARD
le vendredi 23 avril 2021,
pourront voter pour cette élection :

- soit à l'urne le 30 mai 2021 ;

- soit par procuration ;

- soit par internet : si vous choisissez le vote internet, vous pourrez voter pendant 5 jours consécutifs, **du vendredi 21 mai 2021 à midi (heure de Paris) au mercredi 26 mai 2021 à midi (heure de Paris),** à condition d'avoir renseigné une adresse électronique et un numéro de téléphone **portable** valides **AVANT le vendredi 23 avril 2021** afin que l'administration puisse vous envoyer votre identifiant (par courriel) et votre mot de passe (par sms).

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la **liste électorale consulaire**, vous inscrire sur la **liste électorale consulaire**, renseigner ou mettre à jour votre adresse électronique et votre numéro de téléphone portable ou vous inscrire sur le Registre des Français établis hors de France (inscription consulaire) :

- soit en ligne, sur le site du Service Public

- **soit auprès des services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco** : 1 rue du Ténao à Monaco – Tél. +377 92 16 54 60 – Courriel : admin-francais.monaco-amba@diplomatie.gouv.fr

L'inscription au Registre des Français établis hors de France (inscription consulaire) s'adresse à tout Français qui s'établit pour plus de 6 mois dans un pays étranger. Grâce à cette inscription, les services consulaires peuvent vous communiquer des informations (échéances électorales, sécurité…) et contacter vos proches en cas d'urgence. Cette inscription facilite

l'accomplissement de certaines formalités (demande de documents d'identité,…) et en réduit les coûts.

Attention :

- si vous **souhaitez voter à Monaco sans être inscrit(e) au Registre des Français établis hors de France,** vous pouvez demander votre inscription sur **la liste électorale consulaire** directement auprès des services consulaires de l'Ambassade de France à Monaco : 1 rue du Ténao à Monaco – Tél. +377 92 16 54 60 – Courriel : admin-francais.monaco-amba@diplomatie.gouv.fr

- suite à la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2019 instituant le Répertoire électoral unique (REU), **il n'est désormais plus possible d'être inscrit à la fois sur une liste électorale consulaire et sur une liste électorale communale.**